

Paris, le 15 mai 2006

NOTE A L'ATTENTION DES DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Arrêté du 31 décembre 1999
Finalisation du guide d'application du thème incendie.

L'arrêté du 31 décembre 1999 a été modifié le 31 janvier 2006. Cette modification résulte notamment des travaux issus de la rédaction d'un guide d'application de son thème incendie auxquels l'IRSN et les représentants des exploitants ont largement contribué.

Les travaux conduits dans ce cadre ont en effet montré qu'il était important de réaffirmer la place de l'étude des risques d'incendie au cœur du processus de définition des moyens de mitigation. L'arrêté et le guide, que vous pourrez trouver ci-joint, y concourent. Ils doivent ainsi contribuer à replacer la maîtrise des risques d'incendie à son juste niveau d'importance dans l'ensemble des considérations de sûreté de l'installation et en cohérence avec ses objectifs de sûreté. Je souhaite que ne soient pas méconnus les moyens importants, y compris en termes d'études, qu'il peut être nécessaire de mobiliser pour l'atteindre.

Cette démarche conduit à réaffirmer la responsabilité première de l'exploitant en particulier dans la définition des moyens et des organisations à mettre en œuvre. Elle doit l'amener à se positionner sur le choix de la meilleure solution techniquement réalisable et économiquement acceptable.

Le guide et l'arrêté réaffirment ainsi que les choix proposés par l'exploitant, doivent garantir un haut niveau de sûreté des installations face aux risques d'incendie. Ils doivent être basés notamment sur l'application du principe de défense en profondeur.

Ce guide explicite par ailleurs certaines dispositions techniques de l'arrêté.

Je considère qu'il constitue une étape importante mais qu'il ne conclut pas les travaux dans le domaine de l'incendie. C'est ainsi notamment que je pense souhaitable de poursuivre la démarche de déclinaison opérationnelle de ce document de cadrage. Cette déclinaison passera notamment par des travaux sur l'étude des risques d'incendie, que je me propose d'animer par la création d'un groupe de travail sur ce thème.

Je reste à votre écoute pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans le cadre de l'application de ce guide.

Le Directeur Général de la Sûreté Nucléaire
et de la Radioprotection

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A' and 'C' in a stylized, cursive font.

André-Claude LACOSTE